



**Vincent Locas, avocat**

Conseiller juridique senior

Réglementation et réclamations

Ligne directe : (514) 598-3324

Télécopieur : (514) 598-3839

Courriel : [vincent.locas@energir.com](mailto:vincent.locas@energir.com)

Adresse courriel pour ce dossier : [dossiers.reglementaires@energir.com](mailto:dossiers.reglementaires@energir.com)

**PAR SDE ET PAR MESSAGER**

Le 1<sup>er</sup> août 2019

M<sup>e</sup> Véronique Dubois

Secrétaire

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

Tour de la Bourse

800, Place Victoria - bureau 2.55

Montréal QC H4Z 1A2

**Objet : 8<sup>e</sup> demande réamendée d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif d'Énergir, s.e.c., à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019 – PHASE 2**

**Notre dossier : 312-00899**

**Dossier Régie : R-4076-2018**

---

Chère consœur,

Veillez trouver ci-joint les réponses d'Énergir aux demandes de renseignements n° 5 et 6 de la Régie de l'énergie (ci-après « **Régie** »), soit respectivement les pièces Énergir-T, Documents 13 et 14.

Considérant les passages caviardés de la preuve de la FCEI auxquels la demande de renseignements n° 6 fait référence et pour les motifs énoncés aux paragraphes 3 à 9 de l'affidavit pour ordonnance de confidentialité de Monsieur François Crépeau daté du 29 mai 2019 (B-0169), Énergir dépose sous pli confidentiel, et ce, pour la même période de temps que celle mentionnée audit affidavit, les informations caviardées contenues à la pièce Énergir-T, Document 14.

Énergir dépose également une version révisée des pièces Énergir-L, Documents 3, 5 et 10 et Énergir-N, Documents 1 et 8 ainsi que l'original de la demande mentionnée en titre.

Par ailleurs, Énergir souhaite informer la Régie qu'elle compte déposer une mise à jour de certaines de ses pièces comptables au cours de la semaine du 19 août 2019 en vue des audiences prévues dans ce dossier à partir du 26 août prochain. Cette révision sera nécessaire entre autres en raison de l'augmentation récente du seuil fixé pour les projets d'investissement nécessitant une approbation préalable de la Régie et afin de refléter la mise à jour des taux d'inflation applicables à la formule paramétrique des dépenses d'exploitation. Sur ce dernier point, Énergir porte à l'attention de la Régie que selon le calendrier de diffusion de Statistiques Canada, l'IPC-Québec ne sera pas disponible avant le 21 août et que l'*Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail* ne sera pas disponible avant le 29 août. Conséquemment, Énergir utilisera les données disponibles le 9 août; moment où elle devrait débiter la révision des pièces.

De plus, dans la mesure où la Régie rendrait sa décision finale sur le Rapport annuel 2018 (R-4079-2018) au cours de la prochaine semaine, Énergir serait également en mesure d'intégrer à sa mise à jour certains des éléments qui pourraient être contenus à cette décision.

Les pièces susceptibles d'être révisées sont les suivantes (le tout sujet à changement) :

- Énergir-L, Documents 2, 6 et 7;
- Énergir-M, Document 7;
- Énergir-N, Documents 1 à 4, 11, 14 et 16.

Enfin, Énergir dépose une liste révisée des pièces.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

*(s) Vincent Locas*

Vincent Locas  
VL/mb

p. j.